

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_189_CC_37
Projet d'itinéraires privilégiés Avenue Rico
Carpaye - Demande d'ouvertures
d'enquêtes publiques conjointes préalables
à la déclaration d'utilité publique (DUP)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOAREAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_189 CC 37 : PROJET D'ITINÉRAIRES PRIVILÉGIÉS AVENUE RICO CARPAYE - DEMANDE D'OUVERTURES D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte

Compétente en matière d'organisation des transports urbains, le Territoire de l'Ouest a entrepris l'aménagement de voies de transports communs en site propre (TCSP) sur l'ensemble de son territoire, en réponse aux récurrents problèmes circulatoires de la micro région ouest.

L'ensemble de ces aménagements prévus fait l'objet d'une réflexion globale et a été formalisé au sein d'un document de prévision et de programmation : le schéma global des itinéraires privilégiés. Ce schéma tend à mettre en place, sur plusieurs années, un véritable réseau d'infrastructures TCSP.

C'est dans ce contexte que le projet d'itinéraires privilégiés a été initié au sein de la commune de Le Port et plus particulièrement au niveau de l'avenue Rico Carpaye.

L'avenue Rico Carpaye, actuellement voirie régionale, a vocation à être déclarée d'intérêt communautaire ultérieurement.

Consistance du projet

Le présent projet, d'une longueur de 900m, se situe sur l'avenue de Rico Carpaye au niveau de la commune de Le Port.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- > Un trottoir, de largeur 2,50m,
- > Une file de stationnement longitudinal, de largeur 2m, intégrant des espaces plantés,
- > Une chaussée, de largeur 6,50m,
- > Un terre-plein central, de largeur 1m,
- > Une voie TCSP unilatérale, de largeur 6,50m,
- > Une noue, de largeur 4m,
- > Un aménagement paysager comprenant espace vert, voie cycles, contre-allée, etc... de largeur adaptable,

Soit une largeur totale de 20,5m environ.

Le projet aura une surface totale d'environ 23 000 m².

État de la maîtrise foncière

Les emprises nécessaires à l'opération sont privées (situées à l'extérieur des clôtures) et publiques.

Composition du dossier d'utilité publique

Le projet est soumis au régime de l'enquête publique relevant du code de l'expropriation. A ce titre, pour la composition du dossier de DUP, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article R. 112-4 du code de l'expropriation ci-dessous exposées.

L'article R. 112-4 du code de l'expropriation dispose que :
 « Lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, l'expropriation adresse au préfet du département où l'opération doit être réalisée, pour qu'il soit soumis à l'enquête, un dossier comprenant au moins :

- 1° Une notice explicative ; **PIÈCE A**
- 2° Le plan de situation ; **PIÈCE B**
- 3° Le plan général des travaux ; **PIÈCE C**
- 4° Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ; **PIÈCE D**
- 5° L'appréciation sommaire des dépenses. » **PIÈCE E**

Périmètre de l'utilité publique

Plan du périmètre du projet d'itinéraires privilégiés



Examen au cas par cas

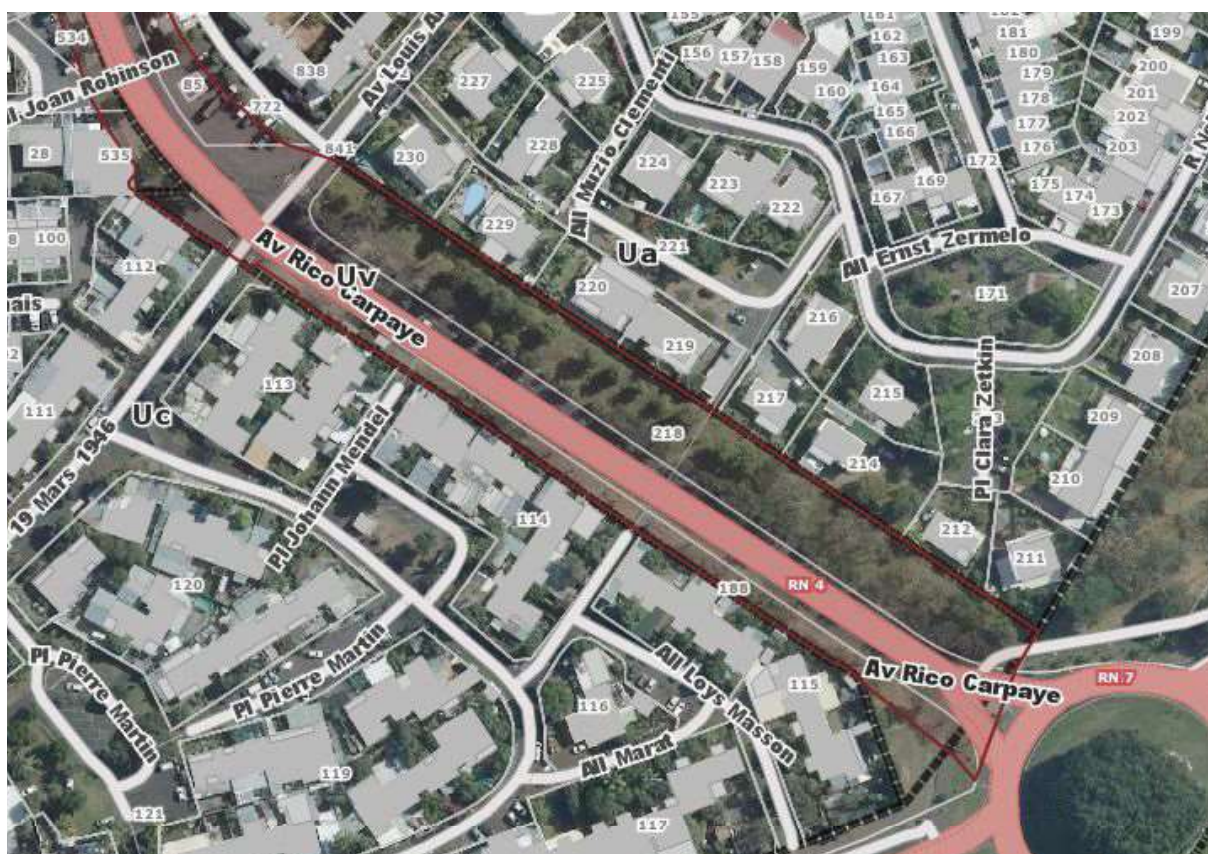
Dans le cadre de l'évaluation environnementale, un examen au cas par cas est en cours de réalisation. Un avis d'exemption d'évaluation environnementale devrait être rendu.

Composition du dossier d'enquête parcellaire

Le projet est soumis au régime de l'enquête publique relevant du code de l'expropriation. Conformément à l'article R. 131-3 du même code, le dossier d'enquête parcellaire, qui sera déposé en Préfecture en même temps que le dossier d'utilité publique, comprendra les pièces suivantes :

- **Pièce A** : Une notice explicative de la procédure (cf. pièce A de la partie 1)
- **Pièce B** : Un plan parcellaire matérialisant les terrains du périmètre projet, notamment les emprises à acquérir.
- **Pièce C** : Un état parcellaire contenant la liste des propriétaires établie selon les renseignements issus du fichier immobilier ou à défaut à l'aide des documents cadastraux.

Plan parcellaire



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20241224-2024_189_CC_37-DE





État parcellaire

L'état parcellaire est mentionné en annexe.

Coût de l'opération

Au stade actuel d'avancement du projet, le montant global prévisionnel de l'opération est estimé à environ 8 942 699 € (dont environ 1 200 000 € d'acquisitions foncières).

Calendrier prévisionnel de l'opération

Selon le planning prévisionnel de cette opération, le début des travaux est envisagé pour octobre 2025.

La procédure de DUP permettant de sécuriser le parcours réglementaire et de sécuriser les parcelles non maîtrisées et d'acquiescer les parcelles non maîtrisées susvisées, les travaux pourront débuter sur les parcelles communales qui feront l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 03/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 02/12/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le dossier destiné à être soumis à enquêtes publiques conjointes, conformément aux dispositions du code de l'expropriation, en vue de son dépôt en préfecture ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter, auprès du Préfet, la demande d'ouverture conjointe de l'enquête préalable d'utilité publique et de l'enquête parcellaire afin d'acquiescer, en cas d'échec des négociations amiables, par voie d'expropriation, les emprises non maîtrisées par la puissance publique, nécessaires à la réalisation du projet d'itinéraires privilégiés Avenue Rico Carpaye sur la Commune de Le Port ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter, auprès du Préfet, la désignation d'un commissaire enquêteur pour diligenter les enquêtes publiques conjointes ;
- **AUTORISER** le Président, en cas d'avis favorable du commissaire enquêteur, à solliciter auprès du Préfet la délivrance de l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de cessibilité nécessaires à l'intervention de l'ordonnance d'expropriation pour les parcelles situées dans le périmètre de l'avenue Rico Carpaye, puis à initier les phases suivantes de la procédure ;
- **AUTORISER** le Président à engager les négociations amiables, dès l'ouverture des enquêtes conjointes précitées, sur la base de l'estimation du service des domaines ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Tableau parcellaire

Section	Numéro	Lieu-dit	Emprise à acquérir (en m²)
			<i>à affiner avec le plan parcellaire définitif (plan en cours de consolidation par le géomètre)</i>
AK	1457	9001 rue Pierre Monatte	25
AK	1475	36B AV RICO CARPAYE	42
AK	1476	36B AV RICO CARPAYE	148
AK	1477	50 AV RICO CARPAYE	34
AK	1478	36B AV RICO CARPAYE	1082
AK	1480	1 PL STRAVINSKY	529
AK	163	280 AV MONSEIGNEUR ROMERO	23
AK	44	346 AV RICO CARPAYE	16
AK	45	326 AV RICO CARPAYE	22
AK	48	14 RUE SAINTE LUCIE	153
AK	49	290 AV RICO CARPAYE	70
AK	491	16 AV RICO CARPAYE	96
AK	497	34 AV RICO CARPAYE	217
AK	534	746 AV RICO CARPAYE	169
AK	535	776 AV RICO CARPAYE	198
AK	771	701 AV RICO CARPAYE	1129
AK	776	651 AV RICO CARPAYE	283
AK	777	581 AV RICO CARPAYE	488
AK	779	621 AV RICO CARPAYE	313

AK	781	511 AV RICO CARPAYE	1195
AK	783	447 AV RICO CARPAYE	432
AK	785	397 AV RICO CARPAYE	145
AK	787	377 AV RICO CARPAYE	293
AK	789	351 AV RICO CARPAYE	131
AK	791	335 AV RICO CARPAYE	318
AK	793	275 AV RICO CARPAYE	486
AK	795	191 AV RICO CARPAYE	1038
AK	797	311 AV RICO CARPAYE	50
AK	798	422 AV RICO CARPAYE	189
AK	85	761 AV RICO CARPAYE	29
BD	218	AV RICO CARPAYE	3978
BE	188	AV RICO CARPAYE	1517